

AUTOMNE 2023

# Actions **INGEO**

LA SOURCE D'INFORMATION EN GÉNIE ET GÉOSCIENCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## LE PROJET DE ENGINEERING COMMONS

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de Head Hall en viendront à créer un espace durable de pointe voué à l'apprentissage, à la concertation et à l'innovation.

CONSTRUIRE L'AVENIR : EN SAVOIR  
PLUS SUR LE PLAN STRATÉGIQUE  
2023-2026 DE L'AIGNB



LA FONDATION POUR LES ÉTUDES DE  
L'AIGNB REÇOIT UN DON GÉNÉREUX



La confiance est au rendez-vous avec des tarifs préférentiels sur les **assurances habitation et auto.**

Les membres pourraient économiser davantage en regroupant leurs assurances auto et habitation pour propriétaire, copropriétaire et locataire.



**Obtenez une soumission et découvrez combien vous pourriez économiser!**

**Allez à [tdassurance.com/APEGNB](https://tdassurance.com/APEGNB) ou composez le 1-844-257-2365**



# ActionsINGEO

## Rédactrice en chef / Conceptrice graphiste

Lauren Nicholson, Directrice des communications

## Éditrice de copie

Jocelyne LeGresley, Adjointe administrative

Holly Ayles, Coordonnatrice de programme

## Traduction

Bourret Translation Inc.

## Collaborateurs

Raphaël Roy, ing.      Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC  
Lia Daborn, cae      Holly Ayles, Coordonnatrice de programme  
Ann C. Timmermans      Jeremy Elder-Jubelin, UNB  
Conor R. O'Neil, ing.      Ingénieurs Canada  
Faculté d'ingénierie, UNB      Géoscientifiques Canada  
Angie Deveau, UNB      Murdock & Boyd Architects  
Laura Kyle, ARC Clean Technologies

## Comité de direction et Conseil

<b>Président</b> Raphaël Roy, ing.	<b>Conseiller de Saint John</b> Bill Woodhouse, ing.	<b>Représentant de Géoscientifiques Canada</b> Matthew Alexander, géosc., FGC
<b>Vice-présidente</b> Holly Young, ing., FIC	<b>Conseillère du nord-ouest</b> Karine Savoie, ing.	<b>Représentantes du public</b> Marie-Claude Doucet, LLB, MBA
<b>Ancienne présidente</b> Michelle Paul-Elias, ing., FIC	<b>Conseillère du nord-est</b> Michelle Roy, ing.	Andrea Stierle-MacNeill
<b>Conseillère de Fredericton</b> Tammy Lamey, ing.	<b>Représentant des géoscientifiques</b> Adrian Davis, géosc.	<b>Conseiller généraux</b> Shawn Amberman, ing.
<b>Conseiller de Moncton</b> Jérémie Aubé, ing.	<b>Représentante d'Ingénieurs Canada</b> Marlo Rose, ing., FIC	Kevin Kilfoil, ing.

## Personnel de l'AIGNB

<b>Chef de la direction et Registraire</b> Lia Daborn, caé	<b>Directrice des communications</b> Lauren Nicholson	<b>Directrice de l'enregistrement</b> Stamatia Baker, FIC (Hon), FGC (Hon)
<b>Adjointe administrative</b> Jocelyne LeGresley	<b>Coordonnatrice de programme</b> Holly Ayles	<b>Gestionnaire de l'enregistrement</b> Natasha Toedter
<b>Directrice des finances et de l'administration</b> Jocelyn Durette, CPA, CA	<b>Directrice des affaires professionnelles</b> Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC	<b>Assistants à l'enregistrement</b> Emily Shaw Jacqueline Seely



[info@apegnb.com](mailto:info@apegnb.com) | [www.aignb.com](http://www.aignb.com)

# Contenu

- 05 Mot du président
- 06 Mot de la chef de la direction et registraire
- 08 Décisions disciplinaires de l'AIGNB
- 11 La Semaine minière du Nouveau-Brunswick refait surface
- 14 Nouvelles de l'AIGNB
- 15 L'AIGNB célèbre la journée internationale des femmes en génie
- 16 Le projet de Engineering Commons
- 18 Plan stratégique de l'AIGNB 2023-2026
- 21 ARC Clean Technology et Énergie Nouveau-Brunswick franchissent une étape importante du projet ARC-100
- 23 Obtention d'un certificat d'autorisation
- 24 Programme Connexions de l'AIGNB
- 25 Nouvelles de la Faculté d'Ingénierie - UNB
- 26 Nouvelles nationales

ActionsINGEO est une publication de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB).

Son contenu est protégé par le droit d'auteur (2023, AIGNB).

Tous droits réservés.

Images d'archives avec autorisation de Canva.

Cette publication ne peut être reproduite, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur. Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude du contenu de cette publication et l'éditeur ne peut aucunement être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions.

Les articles, rapports et renseignements contenus dans le présent document reflètent les opinions des personnes qui les ont rédigés, préparés et présentés et ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'éditeur. Le contenu du présent document est destiné uniquement à des fins éducatives et d'information.

Les demandes de renseignements sur la rédaction et la publicité doivent être adressées à l'AIGNB par courriel à [info@apegnb.com](mailto:info@apegnb.com).

L'AIGNB s'interdit de donner, louer ou vendre les noms, adresses postales et autres coordonnées de ses membres à des tiers.



## 08

### Décisions disciplinaires de l'AIGNB

L'AIGNB partage les décisions récentes concernant ses actions disciplinaires.

## 11

### La Semaine minière du Nouveau-Brunswick refait surface

Partager les moments des célébrations de la Semaine minière du Nouveau-Brunswick.

## 14

### Fondation pour les études de l'AIGNB

La Fondation pour les études de l'AIGNB est heureuse d'annoncer un legs très généreux de la succession de Barry David Ripley.

## 24

### Programme Connexions de l'AIGNB

L'AIGNB est ravie de lancer Connexions, un programme conçu pour faciliter les conversations entre les membres stagiaires et les professionnels.

# Mot du président

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et ma grande admiration pour le dévouement et le travail acharné du personnel et des bénévoles de notre association au cours des derniers mois. Vos efforts inlassables ont été au cœur de nos progrès remarquables, et je ne saurais trop insister sur leur importance.

Nos bénévoles jouent un rôle central dans la modernisation et l'avancement de notre organisme. Grâce à vous, nous pouvons nous adapter au paysage en constante évolution de notre secteur, demeurer pertinents et continuer à avoir des retombées positives.

Nous venons de mettre la dernière main à notre nouveau plan stratégique triennal, axé sur quatre piliers clés :

1. **Expérience des membres** : améliorer l'engagement, la satisfaction et la valeur des membres, assurer la sécurité et promouvoir une culture d'échange des connaissances et d'apprentissage continu.
2. **Durabilité** : s'engager à adopter des pratiques responsables et éthiques, intégrer la durabilité dans les activités et contribuer à un avenir résilient.
3. **Lien avec les parties prenantes** : renforcer les liens avec les parties prenantes, comprendre leurs besoins et collaborer à l'harmonisation et à l'excellence de la réglementation.
4. **Gestion des risques** : reconnaître les risques possibles de manière proactive et protéger les intérêts de nos membres et du public, en particulier dans le contexte des technologies émergentes comme l'intelligence artificielle (IA).

Nous avons pris des mesures concrètes fondées sur ces piliers, comme le lancement d'un système d'inscription modernisé, la mise en œuvre de pratiques de gestion allégée et l'amélioration de l'harmonisation avec les organismes de réglementation pertinents.

En tant que président, je tiens à souligner l'importance de notre nouveau plan stratégique, qui incarne les grandes priorités de notre association.

Ce plan nous sert de guide, nous incitant à concentrer nos efforts sur les dossiers où ils auront le plus de poids. Il est essentiel que nous fassions de ce plan notre priorité absolue, car il nous oriente vers nos objectifs clés et nous permet d'affecter nos ressources avec efficacité. En adoptant ce plan, nous pouvons améliorer notre efficacité et travailler ensemble pour l'amélioration de notre association, la sécurité et la protection du public et des collectivités que nous servons.



*Raphaël Roy, ing.*

Pendant que nous déterminons la voie qui sera la nôtre, les ingénieures, ingénieurs et géoscientifiques ont le pouvoir de façonner l'avenir, de stimuler l'innovation et d'avoir une incidence durable sur la société. Ensemble, en tant qu'équipe et famille unie, nous pouvons surmonter n'importe quelle difficulté et atteindre des sommets encore plus grands.

À notre personnel et à nos bénévoles dévoués, j'offre mes sincères remerciements. Je tiens à souligner à quel point nos bénévoles sont essentiels à la modernisation et à l'avancement de notre organisme. Vos contributions altruistes, que ce soit par votre temps, vos compétences ou votre expertise, ont été inestimables.

Ensemble, nous créons un avenir meilleur.

Avec toute ma gratitude,

*Raphaël Roy*

**RAPHAËL ROY, ING.**

président, AIGNB

**[president@apegnb.com](mailto:president@apegnb.com)**

*P.-S. – Si vous voulez faire une différence, faites du bénévolat auprès de votre association. N'hésitez pas à m'envoyer un courriel pour en savoir davantage.*

# Mot de la chef de la direction et registraire

Au cours de l'été, l'AIGNB a travaillé avec un consultant à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour 2023-2026. Ce projet s'appuyait sur les bases jetées par le plan précédent, élaboré avant la pandémie.

Le plan 2020 a bien progressé au cours des trois dernières années, quelques modifications ayant été apportées en cours de route au fur et à mesure que le cadre réglementaire évoluait tout autour de nous. Parmi les résultats dignes de mention découlant du plan précédent, je tiens à signaler un sondage public exhaustif évaluant la façon dont les professions sont perçues. Les données ainsi recueillies ont ouvert la voie à la création de la campagne de marketing « Influencer des vies ». Le conseil d'administration a également reçu deux rapports de consultation : l'un sur l'incidence économique des professions au Nouveau-Brunswick et une évaluation actualisée des risques de l'organisme. Le rapport sur l'incidence économique a été utile puisqu'il a permis de clarifier l'importance des professions dans le cadre des conversations avec des parties prenantes telles que des représentants du gouvernement. L'évaluation des risques a confirmé les progrès réalisés au sein de l'organisme et s'est avérée un outil important pour le conseil pour veiller à ce que les administrateurs s'acquittent de leurs responsabilités fiduciaires lorsqu'ils assurent la gouvernance de l'organisme au nom des membres inscrits.

Les progrès de l'AIGNB ne s'arrêtent pas là. L'avenir s'annonce prometteur : nous continuons d'entretenir des liens et d'en établir de nouveaux avec diverses parties intéressées, y compris le gouvernement et les systèmes d'éducation anglophone, francophone et des Premières Nations. Les projets de modernisation des exigences en matière de perfectionnement professionnel continu et d'intégration accrue des professionnels formés à l'étranger laissent entrevoir un paysage professionnel enrichi à l'horizon.

Le plan 2023-2026 s'articule autour de quatre piliers : expérience des membres, durabilité, liens avec les parties prenantes et gestion des risques.

Le pilier « Expérience des membres » vise à améliorer l'efficacité du processus de délivrance des permis, pour assurer la clarté pour les candidates et candidats et l'élimination de tout retard possible. De plus, ce pilier a pour but de recenser et de réduire au minimum les obstacles potentiels auxquels sont confrontés les groupes en quête d'équité. Aspect central de ce pilier, l'harmonisation des services interprovinciaux vise d'abord le lancement concerté, au cours des prochains mois, d'un nouveau programme de perfectionnement professionnel continu couvrant les quatre provinces de l'Atlantique.



*Lia Daborn, caé*

Dans le cadre du pilier « Durabilité », l'AIGNB continuera de renseigner les jeunes sur les professions. Par ailleurs, le conseil d'administration étudie la possibilité d'une catégorie de membres inscrits « qui n'exercent pas ». Nous continuerons de mettre l'accent sur les pratiques émergentes, et l'introduction d'un permis restreint ouvre le dialogue sur l'intégration harmonieuse des professionnelles et professionnels formés à l'étranger à la population active de la province.

Le troisième pilier, « Liens avec les parties prenantes », continuera de s'appuyer sur les liens que nous entretenons déjà avec les universités, le gouvernement, les bureaux de section régionaux et d'autres organismes clés. Nous mettrons également l'accent sur la sensibilisation du public au rôle de l'AIGNB dans la délivrance de permis et la réglementation des membres des professions, y compris le processus de traitement des plaintes.

Le dernier pilier, « Gestion des risques », met lui aussi l'accent sur le processus de délivrance de permis signalé au pilier « Expérience des membres » ainsi que sur le fait de s'assurer que l'AIGNB respecte toutes les exigences gouvernementales et légales en ce qui a trait aux délais de délivrance des permis et réduit les obstacles à l'obtention d'un permis. L'AIGNB s'efforcera également d'atténuer les effets des entités qui exercent sans en avoir l'autorisation, qu'il s'agisse de personnes non titulaires de permis ou de sociétés non inscrites exerçant dans la province. Dans le cadre d'un effort visant à renforcer la responsabilisation, nous nous pencherons sur le signalement des plaintes et les mesures disciplinaires subséquentes et nous les renforcerons. Le conseil d'administration de l'AIGNB a également défini la gestion des données comme un risque qu'il faut atténuer pour assurer une protection et une gestion adéquates des renseignements sur les candidates et candidats.

Les travaux sont déjà entamés pour plusieurs des initiatives signalées dans le plan. En août, le conseil a rencontré des bénévoles clés s'occupant de la délivrance de permis et des admissions pour discuter des processus actuels et examiner comment envisager les changements qui pourraient être nécessaires en raison de la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées (projet de loi 118). L'AIGNB entend être un chef de file dans ce domaine, tirant des leçons d'expériences comparables dans d'autres territoires de compétence. Le but de cette conversation particulière était de trouver des moyens d'améliorer les processus sans porter atteinte à la sécurité publique. Cet effort de longue haleine est facilité par un personnel élargi du service des inscriptions et par des solutions technologiques intégrées pour simplifier le processus de demande.

Ce plan, s'appuyant sur les leçons tirées du précédent, témoigne de l'engagement de l'AIGNB à l'égard des progrès et de l'adaptation. Le plan ne se limite pas à des mots coulés sur papier; c'est un engagement à faire progresser les professions que nous servons. Il s'agit d'une feuille de route qui peut être adaptée au besoin à mesure que de nouvelles données voient le jour ou que les situations évoluent.

Assurez-vous de vous renseigner davantage sur votre plan stratégique à la page 18. Au moyen de ses mises à jour régulières, d'une vaste publicité (y compris une présentation du plan à l'assemblée annuelle en février) et d'un président prêt à s'engager, l'organisme vise à responsabiliser à la fois ses membres inscrits et la société. Cette feuille de route stratégique ne porte pas uniquement sur les prochaines années; il s'agit du reflet du dévouement de l'AIGNB à assurer un avenir professionnel florissant.

  
LIA DABORN, CAÉ

chef de la direction et registraire, AIGNB  
[lia@apegnb.com](mailto:lia@apegnb.com)

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - PETIT RÉACTEUR NUCLÉAIRE MODULAIRE AVANCÉ

## Nous voulons connaître votre avis.

### DESCRIPTION DU PROJET

Énergie NB fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) détaillée dans le cadre de son projet d'installation d'un petit réacteur nucléaire modulaire avancé d'ARC Clean Technology (le projet) à la centrale nucléaire de Point Lepreau, dans le sud du Nouveau-Brunswick.

### ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DÉTAILLÉE

Une EIE détaillée est un processus d'évaluation en cinq étapes qui permet aux Premières Nations et au public de se faire entendre à différents moments de l'évaluation.

### DITES-NOUS CE QUE VOUS EN PENSEZ

À compter du 28 septembre 2023, les membres des Premières Nations et le public pourront participer à la première étape de l'évaluation **en contribuant à l'élaboration des instructions de l'EIE**. Ces instructions propres au projet porteront notamment sur la portée de l'EIE. La période de consultation s'étendra sur 30 jours et prendra fin le 28 octobre 2023.

SCANNEZ ICI POUR PLUS D'INFORMATIONS ET POUR DONNER VOTRE AVIS.



On s'attend à ce que les lignes directrices finales soient affichées en ligne au plus tard le **27 novembre 2023**.



### POUR EN SAVOIR PLUS

Visit: [GNB.CA/Environnement](https://www.gnb.ca/Environnement)  
Call: (506) 453-2123  
Email: [EIAEIE@gnb.ca](mailto:EIAEIE@gnb.ca)





# DÉCISIONS DISCIPLINAIRES DE L'AIGNB

En vertu de la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique et des règlements administratifs connexes, l'AIGNB mène des activités d'application de la loi contre les personnes ou les entités qui utilisent des titres protégés, qui se présentent comme ayant le droit d'exercer, ou qui exercent l'ingénierie ou les géosciences dans la province du Nouveau-Brunswick sans toutefois être inscrites.

Quand il y a eu preuve de violation, la personne ou l'entité en est mise au courant. Elle est également informée de la façon dont elle doit se conformer et du délai approprié pour le faire. Si les demandes de mise en conformité sont ignorées, l'AIGNB peut prendre des mesures juridiques. La sanction d'une première violation peut entraîner une amende allant jusqu'à 10 000 \$.

## AVIS DE DISCIPLINE PUBLIQUE RÉCENTS

**1er décembre 2022**

➔ Dans l'affaire d'une plainte déposée en vertu de la Loi sur les professions d'ingénieur et de géoscientifique le 1er décembre 2022, un panel du Comité de discipline de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB) s'est réuni pour discuter d'une plainte visant la conception et la construction de deux bâtiments à vocation commerciale (l'un portant la classification A2).

Trois cas de faute professionnelle présumée, y compris la négligence, dans l'exercice de la profession d'ingénieur ont été avancés :

1. l'apposition du sceau d'un ingénieur à un dessin architectural portant sur un bâtiment A2, en violation des Lignes directrices pour établir et consolider des liens entre architectes et ingénieurs (ci-après les « Lignes directrices »);
2. l'apposition du sceau d'un ingénieur à des dessins qui ne sont pas conformes aux normes du Code national du bâtiment du Canada pour ce qui est du nombre d'occupants, dans le but d'éviter l'installation d'un système d'alarme incendie;
3. la présentation de conseils à un client selon lesquels il n'était pas nécessaire de soumettre les dessins au Bureau du prévôt des incendies.

Le Comité se penche principalement sur la question de savoir s'il y a eu infraction des Lignes directrices.

En analysant cette question, le Comité a jugé que les Lignes directrices constituent une norme professionnelle et qu'elles ne sont ni facultatives ni une simple suggestion. Dans cette affaire, la question de savoir s'il y a eu infraction des Lignes directrices dépendra des aspects suivants :

1. s'il existe une exception, pour une ou un architecte, pour les dessins d'une structure A2;
2. si l'exception (le cas échéant) s'applique à la personne mise en cause.
- 3.

L'examen des Lignes directrices (et plus précisément du tableau 1) mené par le Comité permet de conclure à l'existence d'une exception.

Les Lignes directrices stipulent qu'un ingénieur est « qualifié » pour fournir des services dans les limites de l'exercice de l'architecture sur la base d'un « examen général ». (Note : il n'existe rien dans l'alinéa 6{c} qui interdit l'apposition d'un sceau.)

Dans cette affaire, le Comité a convenu que l'ingénieur a une expérience considérable en matière de conception et que sa participation n'avait pour seul but que de permettre au client d'obtenir un permis de construction; il s'agissait donc d'un examen général.

À la lumière du libellé des Lignes directrices, le Comité n'est pas en mesure de conclure que l'ingénieur a enfreint une norme professionnelle ou qu'il devrait faire l'objet d'une discipline professionnelle.

Les Lignes directrices prévoient manifestement une exception à la participation obligatoire des architectes, ingénieures et ingénieurs et, en l'absence d'une mention contraire, l'interprétation de l'ingénieur se veut raisonnable.

Cette décision ne signifie toutefois pas que le Comité parviendrait à la même conclusion si la portée des travaux ou les qualifications d'un ingénieur étaient différentes des faits qui lui ont été signalés dans cette affaire. Autrement dit, si un ingénieur devait s'engager dans un autre type de travail et qu'il avait des qualifications différentes ou insuffisantes, il pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires.

Pour les raisons exposées ci-dessus, la plainte est rejetée, et un résumé des motifs, sans référence à l'identité ou à la situation géographique de la personne mise en cause, doit être publié dans la publication et sur le site Web de l'Association.

## le 6 juin 2023

 Dans un accord volontaire conclu le 6 juin 2023, Tiago A. P. Caldas, ing., a admis avoir fait preuve d'une conduite non professionnelle en exerçant la profession de génie dans la province du Nouveau-Brunswick sans permis et en apposant un sceau expiré sur des dessins.

Le 24 avril 2023, M. Caldas a signé les dessins de conception d'une barrière de toit au Nouveau-Brunswick et y a apposé son sceau daté de 2017.

Les exigences minimales de l'accord volontaire, étant offert et accepté selon le motif que le défaut de M. Caldas d'obtenir un permis était son erreur sans aucune malveillance ou mauvaise intention, sont les suivantes:

M. Caldas doit :

1. fournir à l'AIGNB un affidavit confirmant qu'il était titulaire d'une licence et membre en règle dans la province de l'Ontario et énumérer toutes les autres provinces et tous les autres territoires au Canada où il était titulaire d'une licence entre le 1er janvier 2020 et 2023;
2. confirmer tous les travaux exécutés pour des projets dans la province du Nouveau-Brunswick entre le 1er janvier 2020 et 2023;
3. confirmer qu'il a communiqué avec tous les clients énumérés au point ii ci-dessus et qu'il a informé chaque client que, même s'il était qualifié pour fournir des services dans la province du Nouveau-Brunswick, il n'était pas titulaire d'une licence et qu'il fournira gratuitement à ses clients toutes les évaluations de travail nécessaires;
4. confirmer la destruction de tous les « sceaux » réputés avoir été délivrés par l'AIGNB en 2020, en 2021, en 2022 et en 2023;
5. acquitter toutes les cotisations en souffrance pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023;
6. verser volontairement à l'AIGNB une amende de 2 500,00 \$;
7. consentir à la publication, sur le site Internet de l'AIGNB et dans les communications à ses membres, d'un avis public de la plainte et de la présente résolution.

Le 7 juin 2023, l'AIGNB a reçu un affidavit confirmant que M. Caldas avait accepté les conditions susmentionnées. Tous les frais et cotisations en souffrance pour 2020, 2021 et 2023 ont été payés, tout comme l'amende de 2 500,00 \$.

## Le 16 juin 2023

 Dans un accord volontaire conclu le 16 juin 2023, Mark Peric a admis avoir fait preuve d'une conduite non professionnelle en exerçant la profession de génie dans la province du Nouveau-Brunswick sans permis et en apposant un sceau expiré sur des dessins.

Le 10 février 2023, M. Peric a signé et apposé un sceau portant la date modifiée de 2023 sur les dessins de conception électrique d'un projet à Moncton, Nouveau-Brunswick.

L'accord compte les précisions suivantes :

M. Peric doit :

- fournir à l'AIGNB un affidavit confirmant qu'il était titulaire d'une licence et membre en règle dans la province de l'Ontario et énumérer toutes les autres provinces et tous les autres territoires au Canada où il était titulaire d'une licence entre le 1er janvier 2021 et 2023;
- confirmer tous les travaux exécutés pour des projets dans la province du Nouveau-Brunswick entre le 1er janvier 2021 et 2023;
- confirmer qu'il a communiqué avec tous les clients énumérés au point ii ci-dessus et qu'il a informé chaque client que, même s'il était qualifié pour fournir des services dans la province du Nouveau-Brunswick, il n'était pas titulaire d'une licence et qu'il fournira gratuitement à ses clients toutes les évaluations de travail nécessaires;
- confirmer la destruction de tous les « sceaux » réputés avoir été délivrés par l'AIGNB en 2021, en 2022 et en 2023;
- acquitter toutes les cotisations en souffrance pour les années 2021, 2022 et 2023;
- verser volontairement à l'AIGNB une amende de 2 500,00 \$;
- consentir à la publication, sur le site Internet de l'AIGNB et dans les communications à ses membres, d'un avis public de la plainte et de la présente résolution.

Le 16 juin 2023, l'AIGNB a reçu un affidavit confirmant que M. Peric avait accepté les conditions susmentionnées. Tous les frais et cotisations en souffrance pour 2021, 2022 et 2023 ont été payés, tout comme l'amende de 2 500,00 \$.



# Aidez à concevoir l'avenir de votre profession

## LES COMITÉS DE L'AIGNB AIMERAIENT POUVOIR COMPTER SUR VOUS!

**En tant que bénévole, vous êtes un  
élément clé de l'autoréglementation  
du génie et des géosciences dans la  
province du Nouveau-Brunswick.**

Voulez-vous vous assurer que seuls les candidats qualifiés deviennent membres?  
Voulez-vous être un mentor et partager votre expertise avec les autres membres?  
Croyez-vous en l'importance d'être un modèle pour la prochaine génération? Si vous  
avez répondu oui à l'une des questions ci-dessus, nous avons des possibilités de  
bénévolat pour vous.

Pour obtenir le mandat et la liste complète  
de nos comités, veuillez consulter :

**En savoir davantage** [www.aignb.com](http://www.aignb.com)

OU CONTACTEZ-NOUS au 1-888-458-8083 ou à [INFO@APEGNB.COM](mailto:INFO@APEGNB.COM)



LES VISITEURS ONT APPRIS PAR DES JEUX INTERACTIFS ET DES DÉMONSTRATIONS AVEC SCIENCE EAST, MINING MATTERS, QUARTERMAIN EARTH SCIENCE CENTRE ET UNB ENGINEERING, POUR EN CITER QUELQUES-UNS.

# LA SEMAINE MINIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK REFAIT SURFACE

Contenu et photographie de l'événement soumis par : Ann C. Timmermans, professeure adjointe et conservatrice Université du Nouveau-Brunswick, Département des sciences de la terre

**Il y a déjà plusieurs années depuis que le Nouveau-Brunswick a pu s'activer à faire participer le public à la célébration de la Semaine minière nationale du Canada. Des activités publiques sont prévues partout au Canada du 8 au 12 mai 2023 pour souligner les innovations et les découvertes de l'industrie minière. Les professionnelles, professionnels, éducatrices et éducateurs en géologie cherchent de plus en plus à mobiliser le public en présentant les idées et les méthodes utilisées pour faire progresser le secteur de l'exploration et de l'exploitation minières.**

L'idée consiste à inciter les consommatrices, consommateurs, intervenantes et intervenants de l'industrie à découvrir la science, l'innovation et la technologie qui mènent à des pratiques durables et respectueuses de l'environnement et à tenir des discussions à ce sujet. Pour sensibiliser la population à l'industrie minière du Nouveau-Brunswick, la Division des ressources minérales du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick a organisé une journée portes ouvertes les 9 et 10 mai 2023, proposant des activités éducatives amusantes, des démonstrations interactives et une conférence publique informative.

« La dernière fois que nous avons tenu une activité de sensibilisation semblable, c'était il y a environ 20 ans, au Centre forestier Hugh John Flemming, a fait remarquer Kathleen (Kay) Thorne, directrice de la Direction des études géologiques du Nouveau-Brunswick. La Stratégie pancanadienne de géoscience, élaborée et mise en œuvre par diverses commissions géologiques du Canada, a déterminé que la nécessité d'améliorer la littératie du public en géosciences était l'un des cinq volets prioritaires sur lesquels centrer nos efforts.

« L'accessibilité des géosciences publiques et l'amélioration des connaissances en géosciences du grand public aideront à éliminer les obstacles à l'exploitation des ressources découlant de la désinformation, a-t-elle expliqué. Dans ce contexte, la Commission géologique du Nouveau-Brunswick (de concert avec nos collègues de la Direction du développement des ressources) a décidé que le moment était venu de relancer une activité de sensibilisation pour souligner la Semaine minière nationale visant à renseigner les élèves et le grand public à l'importance de l'exploitation minière, tout particulièrement compte tenu de la nécessité accrue de minéraux maintenant que le monde passe à une économie verte. »

Les réserves abondantes de gisements minéraux du Nouveau-Brunswick pourraient contribuer à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, qui a pour objet de répondre à la demande mondiale de minéraux critiques, dont la potasse, le lithium, le cuivre, le zinc, le cobalt, le nickel et les éléments de terres rares.

Historiquement, l'exploitation minière a été à l'origine d'une partie importante de l'économie du Nouveau-Brunswick. Le déclin de l'industrie dans les années 1990 s'est accompagné d'un fléchissement de l'importance accordée à l'enseignement des sciences de la Terre et de l'espace (géologie ou géographie physique) ou du retrait de ces cours des écoles du Nouveau-Brunswick. Il y a également eu un fossé grandissant entre les consommatrices et consommateurs et l'industrie en ce qui concerne la détermination à assurer l'exploitation durable des ressources minérales comme aspect essentiel de notre économie et de la croissance de la société.

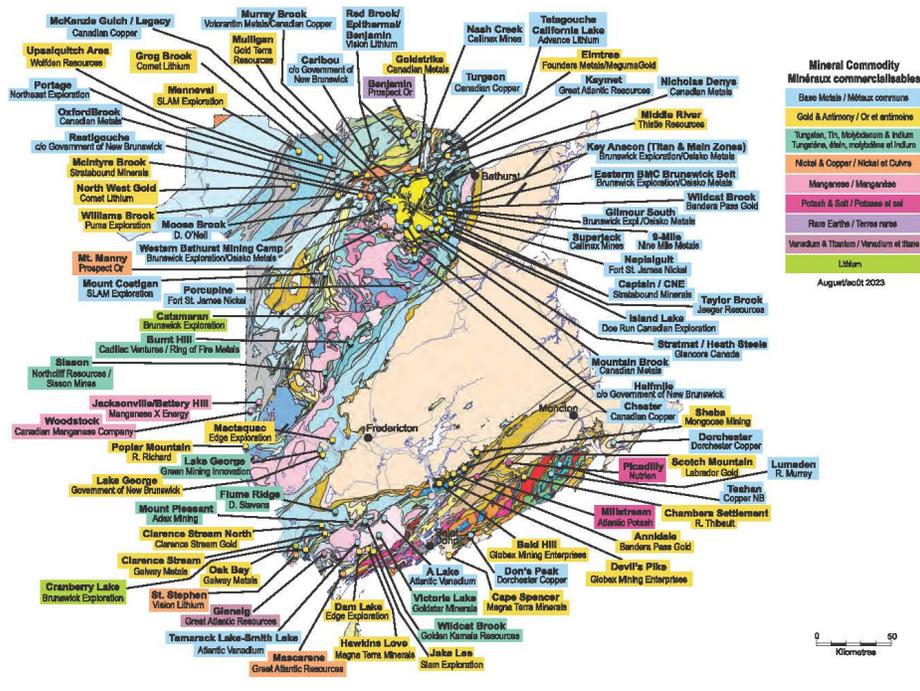
À titre d'exemple, la demande de matières premières pour batterie de voiture électrique comme le lithium, le cobalt, le nickel, le cuivre et les éléments de terres rares a augmenté en flèche. Le désintérêt des consommatrices et consommateurs à l'égard de la nécessité d'une exploitation durable et responsable des minéraux pourrait se solder par des attitudes anti-exploitation minière de la part des parties prenantes communautaires et par un recul des discussions des entreprises sur la durabilité et la responsabilité sociale visant à légitimer les initiatives minières.

**« Les activités d'éducation publique comme la Semaine minière du Nouveau-Brunswick sont d'une importance cruciale pour sensibiliser la population au rôle que jouent les minéraux, les métaux et les éléments dans notre quotidien, dans la durabilité et dans la transition vers la production d'énergie renouvelable. »**

Mme Thorne a mis sur pied un comité organisateur local pour préparer et organiser une journée portes ouvertes au Centre forestier Hugh John Flemming, à Fredericton. Le comité organisateur a invité les professionnelles, professionnels, éducatrices et éducateurs en géosciences à collaborer et à participer, comme Une mine de renseignements, un organisme de bienfaisance national voué à renseigner et à sensibiliser les élèves, les éducatrices et éducateurs et le grand public au sujet de la géologie et des ressources minérales du Canada.

« Les activités d'éducation publique comme la Semaine minière du Nouveau-Brunswick sont d'une importance cruciale pour sensibiliser la population au rôle que jouent les minéraux, les métaux et les éléments dans notre quotidien, dans la durabilité et dans la transition vers la production d'énergie renouvelable », a expliqué Laura Clinton, directrice générale d'Une mine de renseignements.

« Ces activités offrent à l'industrie minière l'occasion de sensibiliser les gens aux pratiques minières modernes, y compris les pratiques de gestion environnementale et de durabilité, la remise en état des mines et le rôle que jouent l'innovation et la technologie, y compris l'Internet des objets et l'apprentissage automatique, dans l'amélioration de la santé et de la sécurité, l'augmentation de la productivité et la réduction des impacts environnementaux. »



**CARTE GÉOLOGIQUE INDIQUANT LES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION ET D'EXPLOITATION MINIÈRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (GNB)**

Les deux journées portes ouvertes, dont l'entrée était gratuite pour tous les visiteurs et visiteuses, se sont révélées fort animées et proposaient un large éventail d'expositions, activités et démonstrations éducatives axées sur la science, le génie, l'innovation et la technologie dans le contexte de l'exploitation et l'exploration minières. Au cours des deux jours, plus de 1 500 élèves d'écoles primaires, intermédiaires et secondaires, ainsi que des éducatrices et éducateurs, des enfants scolarisés à la maison et des membres du public sont venus de Fredericton, Nackawic, Saint John, Rothesay, Hartland et Keswick pour participer à l'évènement.

Une fois entrés dans le grand hall du Centre Flemming, les visiteuses et visiteurs ont reçu à la table d'accueil un sac débordant de ressources amusantes et informatives du GNB, de l'AIGNB et de l'organisme Une mine de renseignements.

Ils ont ensuite visité le centre à leur guise, s'entretenant avec des géologues, éducatrices et éducateurs de la Direction des études géologiques, du département des sciences, du génie et de la durabilité de l'Université du Nouveau-Brunswick, du Centre des sciences de la Terre Quartermain, de la Société géoscientifique de l'Atlantique, du Conseil de la Recherche et de la Productivité, de Science Est et d'Une mine de renseignements.

Plusieurs tables mettaient de l'avant des roches et des minéraux du Nouveau-Brunswick, décrivaient où ils se trouvent, comment on en fait l'exploitation, leurs propriétés uniques et l'importance de ces métaux et ressources industrielles pour les objets que nous utilisons au quotidien.

Au nombre des faits saillants, mentionnons les nombreux drones offrant des démonstrations vidéo de Samuel Outhouse du GNB, le poste « Faites-vous passer pour un travailleur minier » avec le géologue Steven Hinds et les postes « Demandez-le à un géologue » avec les géologues Elisabeth Spatz DiVeto, Michael Parkhill et nombre d'autres.

Les départements des sciences de la Terre, et de géodésie et de génie géomatique de l'Université du Nouveau-Brunswick ont organisé des activités et des démonstrations axées sur la gestion de la qualité de l'eau, l'exploration rocheuse et minière, les progrès technologiques en géomatique, ainsi que des visites en réalité virtuelle.



### LES VISITEURS EXPLORENT LES NOMBREUSES CARRIÈRES LIÉES À L'EXPLOITATION MINIÈRE ET AUX GÉOSCIENCES.

L'offre de Science Est comptait de nombreuses activités favorisant l'apprentissage par le jeu, y compris des casse-têtes et un microscope numérique portatif. Le Centre des sciences de la Terre Quartermain a offert des concours d'« extraction » de biscuits et des activités sur téléphones intelligents, et le Conseil de la Recherche et de la Productivité a, quant à lui, présenté des vidéos et de l'équipement pour les opérations minières.

Interrogée sur ce qui pourrait expliquer que l'organisme Une mine de renseignements choisisse de se déplacer depuis l'Ontario et la Saskatchewan pour participer, Mme Clinton a évoqué la notion de l'importance.

« Une mine de renseignements a participé à l'activité de 2023 pour avoir l'occasion de dialoguer avec le public et de le sensibiliser aux minéraux et à l'exploitation minière et au rôle qu'ils jouent dans la vie quotidienne, la durabilité et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone », a-t-elle expliqué.

La table de cet organisme proposait des expériences, des jeux d'association de minéraux, des livres à colorier et d'autres articles gratuits.

Bien qu'il y ait eu de nombreuses activités à explorer au Centre forestier Hugh John Flemming, les enseignantes et enseignants souhaitant créer une journée complète d'activités STIM portant sur l'exploitation minière pour leurs élèves ont également prévu une visite à Science Est, un centre de science interactif situé au centre-ville de Fredericton, ainsi qu'une visite aux départements des sciences de la Terre, de la physique et de la chimie de l'Université du Nouveau-Brunswick pour faire l'essai d'activités scientifiques pratiques et amusantes.

La conférence publique, tenue en soirée à l'amphithéâtre K.C. Irving, mettait en vedette le conférencier Steven McCutcheon et son exposé informatif sur l'histoire de l'exploitation minière au Nouveau-Brunswick.

### LES VISITEURS ONT ÉTÉ INVITÉS À PARLER AVEC DES PROFESSIONNELS DES GÉOSCIENCES ET DES ÉDUCATEURS.

Fait intéressant, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) du Nouveau-Brunswick a ajouté du nouveau contenu sur la Terre et l'environnement dans le nouveau programme d'études de la maternelle à la 12e année et dans le cadre de partenariats en éducation comme celui conclu avec le Centre d'excellence en énergie. De plus en plus de programmes de géosciences environnementales sont offerts aux élèves, aux étudiantes et étudiants, aux enseignantes et enseignants, et au public par des établissements comme UNB Worlds UNBound, le Centre des sciences de la Terre Quartermain, Science Est et les concours Envirothon.

Après réflexion, les activités de la Semaine minière 2023 du Nouveau-Brunswick ont fourni un milieu sûr et amusant pour informer et éduquer, et donner aux gens du Nouveau-Brunswick le temps de réfléchir à l'importance de l'exploitation minière et aux contributions de l'industrie à notre vie quotidienne.

« Quand nous établissons le lien entre les minéraux et leurs utilisations dans les choses que nous utilisons tous les jours, ce fait semble toujours étonner les gens, a signalé Mme Thorne. Une fois qu'ils ont vu le lien, ils commencent à comprendre à quel point l'exploitation minière est importante, maintenant et à l'avenir, pour répondre à la demande croissante de métaux essentiels pour les technologies vertes.

« Les diverses activités interactives de géosciences et de développement des ressources que nous avons menées ciblaient les jeunes et ont semblé trouver un écho en eux. Nous espérons d'ailleurs qu'elles les encourageront à songer à une profession en géosciences (ou à une autre carrière en STIM) pour répondre aux demandes futures de main-d'œuvre », a-t-elle poursuivi.

À la question de savoir quelle était la prochaine étape pour la Direction des études géologiques du Nouveau-Brunswick, Mme Thorne a offert la réponse suivante : « Notre exposition sur la géologie au Festival des montgolfières de l'Atlantique a connu un grand succès, et nous prévoyons organiser une nouvelle activité à l'occasion de la Semaine minière l'an prochain. »

Une mine de renseignements présente des remerciements au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à Robert Quarterman, Ph. D., qui ont fait de sa participation à la Semaine minière 2023 du Nouveau-Brunswick une réalité. Nous remercions le comité organisateur de la Semaine minière, les visiteuses et visiteurs et nos commanditaires :

- Centre des sciences de la Terre Quartermain
- Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick
- Science Est



## 2023 PRIX DE L'ENSEIGNANT EN STIM

L'AIGNB est très fière de pouvoir présenter à Ryan Murphy, enseignant à l'école secondaire St. Malachy's, notre prix de l'enseignant en STIM pour 2023. C'est notre ancienne présidente, Michelle Paul-Elias, ing., FIC, qui présente le prix à Ryan.

L'AIGNB a offert ce prix aux enseignant(e)s du Nouveau-Brunswick qui s'efforcent de rendre l'apprentissage des principes du génie et des géosciences amusant et de promouvoir l'apprentissage des STIM. Félicitations Ryan !



## UN DON HISTORIQUE POUR LA FONDATION POUR LES ETUDES DE L'AIGNB

La Fondation pour les études de l'AIGNB est heureuse d'annoncer un legs très généreux de la succession de Barry David Ripley. Le legs financera chaque année quelque six bourses d'études de premier cycle de 5 000 \$ chacune, qui s'appelleront « Bourses Barry Ripley de l'AIGNB en génie ».

Ces nouvelles bourses augmenteront de beaucoup le nombre de bourses accordées chaque année par la Fondation. C'est le soutien généreux et continu de membres de l'AIGNB, comme M. Ripley, qui permet à la Fondation de rehausser le soutien qu'elle offre aux étudiantes et étudiants en génie.

M. Ripley était diplômé en génie électrique de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB). Il a été à l'emploi de la NB Telephone Company pendant de nombreuses années, puis a démarré son entreprise, Martek, où il travaillait toujours lorsqu'il a pris sa retraite.

Les bourses seront gérées par l'UNB et l'Université de Moncton, et les détails sur les bourses et le processus de demande suivront.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA FONDATION OU POUR FAIRE UN DON, VISITEZ [WWW.AIGNB.COM](http://WWW.AIGNB.COM)**

## MISE À JOUR SUR LES LOIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Loi sur les recours dans le secteur de la construction, qui exigeait le dépôt d'une retenue de garantie de 10 % dans un compte en fiducie auprès d'une institution financière, a été modifiée. L'article 37, qui régissait le compte de retenue de garantie en fiducie, a été abrogé, éliminant du coup la nécessité d'un compte bancaire distinct. Néanmoins, le reste de la Loi sur les recours dans le secteur de la construction est toujours en vigueur, et les propriétaires sont toujours tenus de garder une retenue de garantie de 10 %.

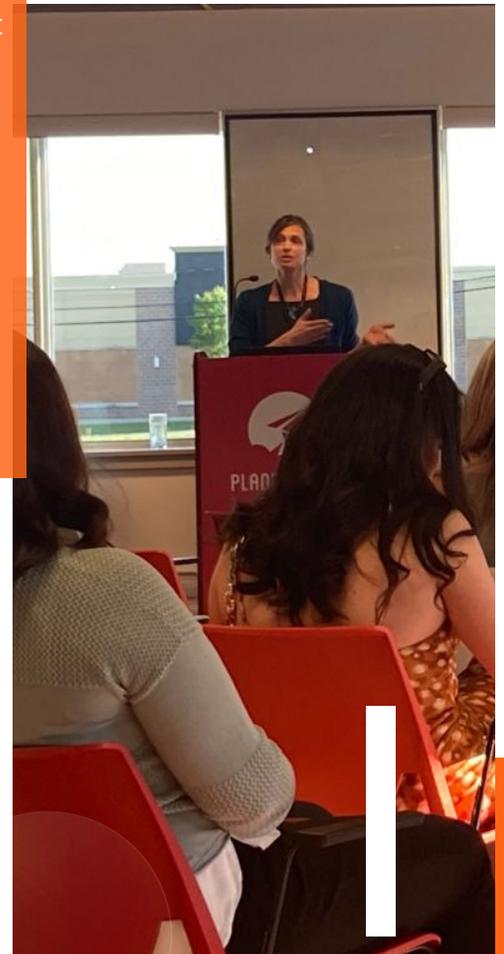
Par ailleurs, la Loi sur les paiements rapides et les règlements des différends dans le secteur de la construction a été adoptée, mais il pourrait falloir un certain temps avant sa mise en œuvre étant donné sa complexité. La Loi instaure un système de paiement rapide et de règlement des différends pour les projets de construction.

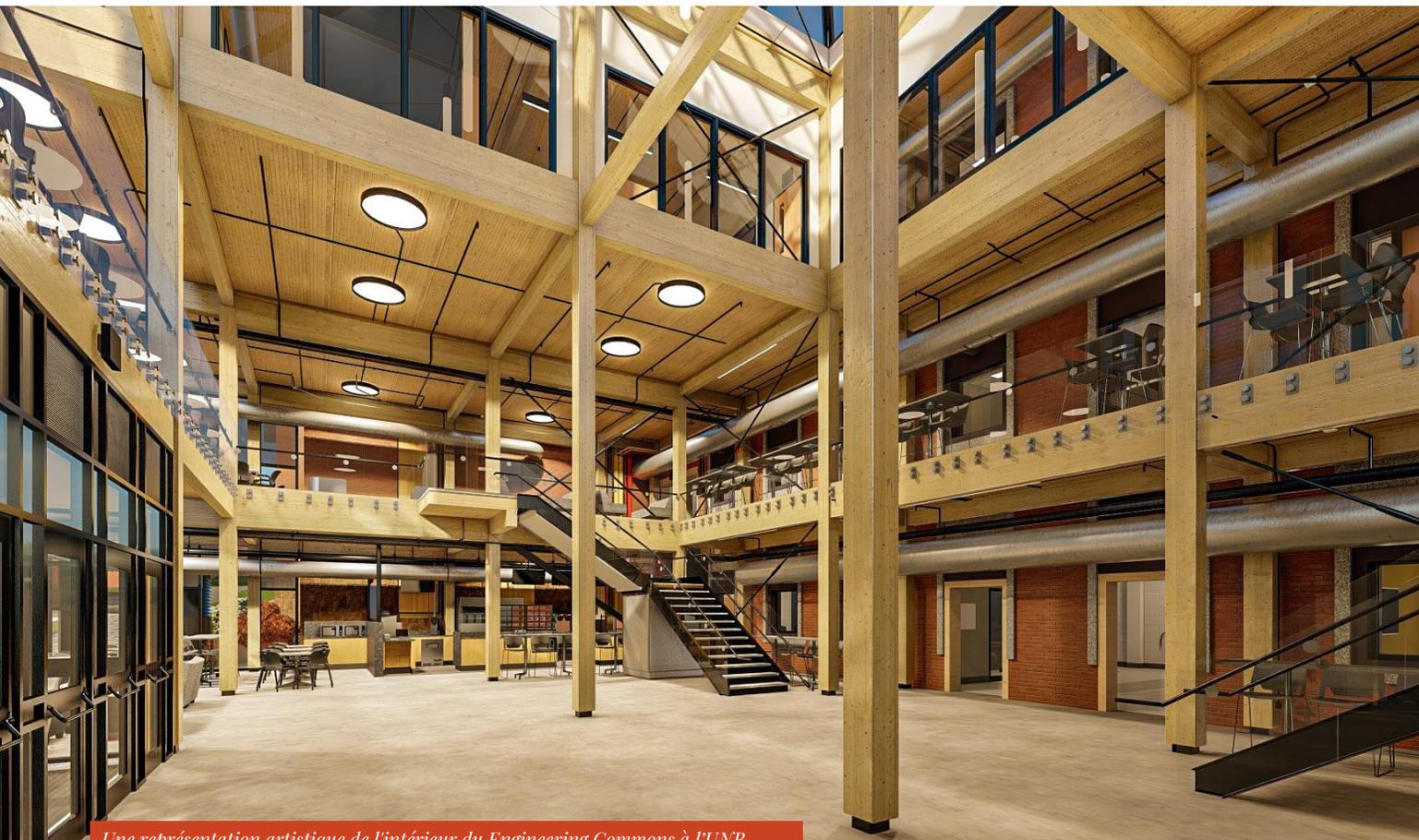
En outre, la Loi sur l'administration du Code du bâtiment a été modifiée de sorte à inclure une procédure d'appel des décisions prises par les inspecteurs en bâtiment. Cette procédure peut être utilisée pour résoudre les différends techniques et les ordonnances d'exécution. Bien que les appels soient rares, ils permettent une résolution rapide dans les cas pertinents.

# L'AIGNB CÉLÈBRE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES EN GÉNIE



En juin de cette année, l'AIGNB a organisé un événement intime pour les personnes qui s'identifient comme femmes, afin de célébrer la Journée internationale de la femme en génie (le 23 juin de chaque année). Nous avons eu l'honneur d'accueillir Anna Robak, ingénieure, directrice de la recherche et de l'innovation chez WSP et professeure adjointe au département de génie civil de l'UNB, qui a donné une brève conférence sur l'importance des femmes dans les STIM et sur la façon dont les lieux de travail peuvent être plus inclusifs.





Une représentation artistique de l'intérieur du Engineering Commons à l'UNB  
Avec la permission de Murdock & Boyd Architects.

## Engineering Commons à l'UNB, un « laboratoire vivant » pour les étudiantes et étudiants qui innovent

Soumis par Angie Deveau, agente de communication  
Université du Nouveau-Brunswick

La faculté de génie de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), la plus ancienne au Canada, révolutionne son héritage avec une touche de durabilité en aménagement, le nouvel Engineering Commons : un espace d'apprentissage à aire ouverte agrémenté de colonnes de bois massif et d'une façade en verre, alliant innovation et profonde appréciation de son importance historique et du patrimoine forestier de la province.

L'une des caractéristiques prédominantes du bâtiment, c'est le bois massif, a souligné Greg Murdock, président de Murdock & Boyd Architects. Les gens vont graviter vers le bois parce qu'il s'agit d'une matière chaleureuse, qui procure un sentiment de mieux-être. Le bois fait partie de notre culture. Toutes les disciplines de génie qui fournissent des services au bâtiment, que ce soit la ventilation mécanique, la plomberie et l'électricité, y seraient exposées. Ce serait presque comme un laboratoire vivant pour tous les étudiantes et étudiants qui suivent des cours dans le bâtiment. »

Architecte principal du projet, M. Murdock a fait remarquer que, lorsque l'UNB l'a abordé pour la première fois au sujet de l'aménagement du Commons, elle voulait créer plus d'espace pour permettre aux étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs de collaborer et d'exposer leur travail dans un espace public.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement de Head Hall, un projet de 22,9 millions de dollars, en viendront à créer un espace durable de pointe voué à l'apprentissage, à la concertation et à l'innovation. L'utilisation du bois massif est l'une des caractéristiques singulières. Les travaux de construction ont commencé la semaine du 10 avril 2023 et devraient être terminés d'ici juin 2024.

Le projet est possible grâce à un don de 1,1 million de dollars de Bill Cooper (baccalauréat ès sciences, génie informatique, 1962), diplômé en génie de l'UNB et généreux donateur de l'Université depuis plus de 40 ans. Les anciennes, anciens, amies et amis ont contribué plus de 5 millions de dollars au projet.

L'Université travaille avec le maître d'œuvre EllisDon et Murdock & Boyd Architects pour mener à bien le projet du Commons. L'équipe apportera les améliorations nécessaires à l'espace existant et construira un atrium de trois étages qui s'ajoutera à Head Hall. Le nouvel espace, qui fera près de 20 000 pieds carrés, répondra aux besoins croissants de premier cycle, d'études supérieures et de recherche de la faculté de génie.

Jason Allain (baccalauréat en génie, 1998), maître d'œuvre des activités EllisDon au Nouveau-Brunswick, a affirmé que le Commons présentera plusieurs caractéristiques écoénergétiques novatrices, y compris des systèmes de contrôle de l'éclairage à DEL, des capteurs pour lavabos et des appareils à faible volume comme les toilettes.

Comme la construction comporte du bois massif, les responsables doivent également tenir compte de la sécurité. « La modernisation du système de gicleurs est l'élément qui est unique à ce projet, a expliqué M. Allain. Le bois massif étant nouveau dans le secteur, surtout au Canada atlantique, nous avons trouvé une meilleure façon de faire les choses. Le système sera beaucoup plus sensible à la fumée et procurera une couche supplémentaire de sécurité. »

Craig Hickey, directeur des projets du service de planification des immobilisations et activités à l'UNB, a ajouté que ce projet s'harmonise avec les objectifs de durabilité de l'UNB tout en limitant les coûts d'exploitation et d'entretien.

« Nous installerons de nouveaux systèmes de chauffage et d'électricité, ce qui nous permettra d'éliminer une grande partie de l'entretien différé de nos systèmes existants », a-t-il souligné.

« La technologie des puits provençaux permettra de préchauffer ou de prérefroidir l'air frais utilisé dans le système de ventilation en le déplaçant dans des tuyaux souterrains pour tirer parti de la température du sol environnant. Nous installerons également un refroidisseur-thermopompe à récupération de chaleur pour chauffer et refroidir les espaces rénovés, profitant de la récupération de chaleur et de l'échange d'énergie provenant d'autres parties du bâtiment. »

Au cœur du Commons : le Centre de réussite des étudiants. Cette salle de 139 m<sup>2</sup> (1 500 pi<sup>2</sup>) [NB1] améliorera l'expérience étudiante.

Josh Leon, Ph. D., doyen de la faculté de génie de l'UNB, a avancé que le nouvel espace permettra de nouveaux services, y compris le tutorat pour les cours de base, le mentorat par les pairs, un programme d'intervention précoce, des services de counseling, des cours de techniques d'étude, des conseils universitaires et professionnels, ainsi que des programmes de prêt d'ordinateurs portables et de technologies. Selon lui, le nouveau Commons favorisera la collaboration entre étudiantes et étudiants.

« Le génie a beaucoup changé au fil des ans, a rajouté M. Leon. Nous avons besoin d'espaces où les étudiantes et étudiants peuvent se réunir pour parler de problèmes.

« Le génie est un programme d'études beaucoup plus multidisciplinaire qu'il ne l'était en 1960. À cette époque, vous embauchiez un ingénieur, et il faisait les dessins, seul dans son bureau. »

M. Leon a expliqué que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Toujours selon lui, la faculté accorde la priorité à l'enseignement de la dynamique de groupe pour répondre aux besoins du milieu de travail. Il a également rapporté que l'espace supplémentaire permettra à la faculté d'atteindre ses objectifs de croissance à court terme, c'est-à-dire augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes.

« La demande d'ingénieurs au Canada atlantique et partout au pays est énorme; nous tâchons donc de répondre à ce besoin. Ce nouvel espace évoquera non seulement notre histoire, mais sera aussi axé sur notre avenir. »

Pour soutenir le projet de l'Engineering Commons ou en savoir davantage, communiquez avec Craig Poole, directeur associé responsable des campagnes, à [cpoole@unb.ca](mailto:cpoole@unb.ca).



*Une représentation artistique de l'extérieur du Engineering Commons à l'UNB Avec la permission de Murdock & Boyd Architects.*

# Plan stratégique de l'AIGNB

2023-2026



# Nos priorités

Toutes les mesures et initiatives futures s'harmoniseront avec les piliers stratégiques suivants :

---

## **Pilier 1:** Expérience des membres

En faisant de l'expérience des membres un pilier de son plan stratégique, l'AIGNB vise à améliorer l'engagement, la satisfaction et la valeur de ses membres. Une expérience positive se reflète par une rétention accrue des membres, une participation active et une communauté professionnelle plus forte dans son ensemble.

---

## **Pilier 2:** Durabilité

L'intégration de la durabilité en tant que pilier du plan stratégique démontre notre détermination à utiliser des pratiques responsables et éthiques. L'AIGNB reconnaît l'importance du développement durable, de la gérance de l'environnement et de la responsabilité sociale. En intégrant la durabilité dans ses activités, ses règlements et ses processus décisionnels, l'AIGNB peut aider à promouvoir un avenir plus résilient et plus durable.

---

## **Pilier 3:** Liens avec les parties prenantes

La mobilisation et la communication actives avec nos parties prenantes, notamment les membres inscrits, les partenaires de l'industrie, les étudiantes et étudiants, les organismes gouvernementaux et le public sont essentiels à une réglementation efficace. En renforçant les liens et en améliorant la sensibilisation, l'AIGNB pourra mieux comprendre les besoins, les préoccupations et les attentes des différentes parties prenantes, ce qui lui permettra de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques conformes aux intérêts élargis des professions.

---

## **Pilier 4:** Gestion des risques

La gestion des risques est un aspect essentiel de toute organisation, en particulier pour un organisme de réglementation. Ce processus permet de reconnaître les risques possibles, d'en évaluer les incidences et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et de gestion efficaces. En étant proactive à cet égard, l'AIGNB pourra protéger les intérêts de ses membres, du public et des professions.

---

# Objectifs stratégiques

## Pilier 1- Expérience des membres

### Objectifs stratégiques

1. Améliorer l'efficacité du processus de délivrance des permis
2. Harmoniser les services interprovinciaux
3. Réviser le programme de perfectionnement professionnel continu (PPC)
4. Établir des parcours à l'intention des groupes en quête d'équité

## Pilier 2- Durabilité

### Objectifs stratégiques

1. Promouvoir les professions auprès des jeunes
2. Examiner les pratiques émergentes
3. Étudier les possibilités associées au statut de membres « non praticiens »
4. Étudier la portée internationale

## Pilier 3- Liens avec les parties prenantes

### Objectifs stratégiques

1. Renforcer les liens avec les universités
2. Sensibiliser le public à l'égard des professions
3. Renforcer les liens avec les bureaux de section régionaux
4. Renforcer les liens avec les associations pertinentes
5. Renforcer les liens avec les gouvernements

## Pilier 4- Gestion des risques

### Objectifs stratégiques

1. Atténuer les incidences des pratiques non autorisées
2. Améliorer le processus de délivrance des permis
3. Évaluer les risques liés aux technologies de l'information

**En savoir plus**  
[www.apegnb.com/fr/plan-strategique/](http://www.apegnb.com/fr/plan-strategique/)





La photo ci-dessus est une représentation artistique du réacteur ARC-100.

## ARC CLEAN TECHNOLOGY ET ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK FRANCHISSENT UNE ÉTAPE IMPORTANTE DU PROJET ARC-100

Soumis par Laura Kyle, spécialiste en communication  
ARC Clean Technology



Sur la photo, de gauche à droite, Bill Labbe, président et chef de la direction d'ARC Clean Technology Canada, Inc. et Lori Clark, présidente et chef de la direction d'Énergie NB.

Le 30 juin 2023, Énergie Nouveau-Brunswick, en partenariat avec ARC Clean Technology Canada Inc. (ARC), a annoncé le dépôt d'un document d'enregistrement d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) auprès du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) et d'une demande de permis de préparation de l'emplacement auprès de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour le projet de petit réacteur modulaire avancé (PRMa). Le dépôt de ces documents marque une étape importante dans les projets de construction et d'exploitation d'un petit réacteur modulaire avancé sur le site des centrales nucléaires existantes de Point Lepreau (CNPL).

« Ce moment déterminant montre qu'ARC et Énergie NB continuent d'être des chefs de file de l'industrie pour ce qui est de la conception et le déploiement de technologies nucléaires de pointe au Canada, a affirmé Bill Labbe, président et chef de la direction d'ARC Clean Technology Canada Inc. Avec le dépôt de ces documents, ARC est maintenant l'une des trois entreprises de PRM au Canada qui ont déposé un permis de préparation de l'emplacement. Nous avons une occasion sans précédent de développer l'économie à faibles émissions de carbone de l'avenir, et ARC attend avec impatience les processus d'octroi de permis publics ouverts et transparents qui commencent en ce moment. »

Depuis 2018, l'ARC et Énergie NB collaborent à la mise au point de l'ARC-100, un réacteur rapide modulaire et avancé refroidi au sodium qui produira au moins 100 mégawatts d'électricité.

Énergie NB a apporté un soutien technique au projet, vraisemblablement le premier déploiement d'un PRM avancé sur réseau au Canada. Le projet se veut un objectif clé du deuxième volet du Plan stratégique pour le déploiement de petits réacteurs modulaires préparé par les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan en 2022.

Avec ces dépôts, ARC est maintenant l'une des trois sociétés de PRM au Canada qui ont déposé un permis de préparation de l'emplacement, et l'ARC-100 est le seul réacteur avancé de quatrième génération à l'échelle du réseau de ce groupe de chefs de file de l'industrie.

Les demandes de permis de préparation de l'emplacement et d'EIE ont suivi la récente publication du plan stratégique d'Énergie NB, Dynamiser notre avenir, qui souligne la nécessité d'éliminer progressivement le charbon d'ici 2030 et d'atteindre un approvisionnement carboneutre d'ici 2035, tout en assurant la sécurité énergétique.

Lori Clark, présidente-directrice générale d'Énergie NB, a tenu les propos suivants : « Pour faire la transition vers un approvisionnement énergétique rentable, propre et sûr, nous explorons de nouvelles façons de fournir de l'énergie aux clients. Les petits réacteurs modulaires font partie de la solution pour nous permettre d'atteindre notre objectif – la carboneutralité d'ici 2035 – et nous assurer de répondre aux besoins de la population néo-brunswickoise aujourd'hui et à l'avenir.

Au-delà de la solution qu'offrent les PRM à la transition énergétique, l'industrie a proposé et continuera de proposer au Nouveau-Brunswick de nombreuses possibilités aux personnes travaillant dans le domaine du génie. Depuis l'ouverture de son bureau de Saint John en 2018, ARC n'a cessé d'agrandir son équipe d'ingénieurs, qui proposent des services de conception et de surveillance à leurs partenaires de génie stratégiques. Certains de ces partenaires, comme Kinectrics et Hatch, ont ouvert des bureaux au Nouveau-Brunswick pour aider la filière croissante des PRM.

Dans le cadre du groupe de recherche et développement sur les petits réacteurs modulaires annoncé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2018, des ingénieurs de l'UNB et du Centre de recherche sur l'énergie nucléaire de l'UNB mènent des activités de recherche et développement ciblées pour favoriser le développement de la technologie d'ARC.

Et ce n'est qu'un début. Au cours de la période de 2020 à 2035, le développement des PRM au Nouveau-Brunswick devrait créer (directement et indirectement) environ :

- 730 emplois par an sur 15 ans;
- 1 milliard de dollars en produit intérieur brut;
- 120 millions de dollars en revenus pour le gouvernement provincial.

Le développement de petits réacteurs modulaires avancés pourrait mener à des possibilités de déploiement de parcs nucléaires au Nouveau-Brunswick, au Canada et à l'étranger. Les avantages pour le Nouveau-Brunswick augmenteront au même rythme que l'expansion du groupe.

### À propos d'ARC Clean Technology Canada Inc

ARC Clean Energy Canada Inc. (ARC) est une entreprise de technologie axée sur l'énergie propre. Elle est en train de mettre au point l'ARC-100, un petit réacteur modulaire avancé qui offre une énergie sans carbone, intrinsèquement sécuritaire, fiable et économique. Tirant parti d'une technologie qui a fait ses preuves pendant 30 ans de rendement, le concept simple et modulaire de l'ARC-100 fournit 100 mégawatts d'électricité à un coût concurrentiel par rapport aux combustibles fossiles. Cette technologie a par ailleurs des applications importantes, dont la décarbonisation de l'industrie lourde, l'alimentation de projets d'hydrogène à faible teneur en carbone et la création d'isotopes médicaux précieux. Énergie Nouveau-Brunswick a sélectionné l'ARC-100 pour la centrale de Point Lepreau, un projet qui devrait être mené à bien vers la fin des années 2020. ARC Clean Technology Inc., une filiale d'ARC Clean Technology Inc. à Washington, DC, compte des bureaux à Saint John au Nouveau-Brunswick.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [www.arc-cleantech.com](http://www.arc-cleantech.com).



**Une protection exclusive.  
Des taux exclusifs.  
En exclusivité pour VOUS.**

#### Aidez à protéger votre famille grâce aux régimes d'assurance parrainés par Ingénieurs Canada.

En tant qu'ingénieur(e) ou géoscientifique, vous et votre famille pouvez profiter de taux abordables offerts aux associations et d'options de régime souples. Plusieurs régimes sont disponibles, et nous croyons que l'un d'entre eux pourrait vous convenir, à vous et à votre famille.

**Offre exclusive :** Les nouveaux proposants pour l'assurance vie temporaire peuvent obtenir une couverture additionnelle de 50 000 \$ sans frais pendant une période maximale de deux ans\*.

Apprenez-en davantage et présentez une demande en ligne ou parlez à un conseiller en assurance autorisé.

[manuvie.ca/ActionsINGEO](http://manuvie.ca/ActionsINGEO)  
1 877 598-2273

#### Vos options de couverture exclusives :

- Assurance vie temporaire
- Assurance soins médicaux et soins dentaires (y compris des régimes pour les retraités)
- Assurance remplacement du revenu en cas d'invalidité
- Assurance maladies graves
- Assurance Protection accidents graves



\* Pour être admissible à l'offre de couverture d'assurance vie temporaire supplémentaire de 50 000 \$ sans frais additionnels pendant une période maximale de deux ans, les membres doivent répondre aux critères d'admissibilité relatifs à l'assurance vie temporaire parrainée par Ingénieurs Canada : avoir de 18 à 65 ans, demander pour la première fois une assurance vie temporaire parrainée par Ingénieurs Canada et ne pas être vu comme étant financièrement par Manuvie une couverture d'assurance vie temporaire, demander une couverture d'assurance vie temporaire de moins de 25 000 \$ et voir celle-ci être approuvée. Pour plus de détails, veuillez visiter [manuvie.ca/nouveauxmembres](http://manuvie.ca/nouveauxmembres).

Assurance établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers (Manuvie).

Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisés sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturiers, 2022. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 610, 500 Boulevard, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [Manuvie.ca](http://Manuvie.ca) accessible pour obtenir de plus amples renseignements.

# OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES SOCIÉTÉS D'EXPLORATION MINIÈRE

Conformément aux règlements administratifs de l'AIGNB, les « sociétés de personnes, les associations de personnes, ou les personnes morales qui offrent [...] au public des services de génie ou de géosciences doivent obtenir un certificat d'autorisation ».

## STÉPHANIE DOUCET-LANDRY, ING., FIC DIRECTRICE DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES, AIGNB

Seules les personnes qui sont membres de l'Association des ingénieurs et des géoscientifiques du Nouveau-Brunswick (AIGNB), titulaires d'une permis ou titulaires d'un certificat d'autorisation (un permis d'entreprise) ont le droit d'exercer les professions d'ingénieur et de géoscientifique au Nouveau-Brunswick ou aux fins d'une demande au Nouveau-Brunswick.



## LES SOCIÉTÉS D'EXPLORATION MINIÈRE POURRAIENT ÊTRE TENUES DE S'INSCRIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK SI ELLES MÈNENT L'UNE DES TÂCHES SUIVANTES :

### LEVÉS GÉOPHYSIQUES

Une entreprise qui conçoit ou mène des levés géophysiques et qui interprète les données ainsi obtenues doit être inscrite auprès de l'AIGNB (détenir un certificat d'autorisation valide) et compter dans ses effectifs un géoscientifique titulaire d'un permis qui a autorisé l'interprétation ou le rapport qui l'accompagne. Toutefois, si une entreprise ne fait que recueillir des données à la lumière d'indications fournies par d'autres professionnels (géosc.) et ne fait aucune interprétation des données recueillies, elle n'est pas tenue d'être titulaire d'un certificat d'autorisation.

### FORAGES GÉOLOGIQUES

Les entreprises qui réalisent des forages géologiques ne sont pas tenues d'être titulaires d'un certificat d'autorisation. Le forage est généralement une activité sous-traitée sous la supervision d'un géoscientifique ou d'un prospecteur, ou encore d'une entreprise comptant un géoscientifique dans ses effectifs.

### INTERPRÉTATIONS GÉOPHYSIQUES

Les entreprises qui effectuent des interprétations géophysiques de données recueillies au Nouveau-Brunswick en faisant appel à un tiers doivent détenir un certificat d'autorisation valide puisque les travaux doivent s'appliquer dans la province.

### MODÉLISATION PAR IA

Les entreprises qui effectuent des modélisations par IA de données recueillies au Nouveau-Brunswick en faisant appel à un tiers doivent détenir un certificat d'autorisation valide puisque les travaux doivent s'appliquer dans la province.

### ÉCHANTILLONNAGE DES SOLS

Les entreprises qui procèdent à l'échantillonnage des sols et à l'interprétation des données en découlant doivent être titulaires d'un certificat d'autorisation valide et compter dans leurs effectifs un géoscientifique agréé qui a autorisé l'interprétation ou le rapport qui l'accompagne. Toutefois, si une entreprise ne fait qu'échantillonner des sols à la lumière d'indications fournies par d'autres professionnels (géosc.) et ne fait aucune interprétation des données recueillies, elle n'est pas tenue d'être titulaire d'un certificat d'autorisation.



## L'EXERCICE DE LA PRATIQUE DES GÉOSCIENCES

consiste à rapporter, conseiller, évaluer, interpréter, traiter, effectuer des levés géoscientifiques, explorer, classer les réserves ou examiner les activités qui :

- se rapportent aux sciences de la terre ou à l'environnement;
- visent la découverte ou l'exploitation du pétrole, du gaz naturel, du charbon, des minéraux métalliques ou non métalliques, des pierres précieuses ou d'autres ressources naturelles ou en eau, ou l'étude des conditions du sol ou du sous-sol;
- nécessitent, dans le cadre de ces opérations, l'application professionnelle des principes de la mathématique, de la chimie, de la physique ou de la biologie par l'application des principes de la géoscience.

**En tant qu'organisme de réglementation des professions du génie et des géosciences au Nouveau-Brunswick, l'AIGNB administre les professions conformément à la Loi sur les professions du génie et des géosciences. Les questions relatives à la réglementation ou à l'application de la loi peuvent être adressées à Stéphanie Doucet-Landry, ing., FIC, Directrice des affaires professionnelles, à [stephanie.doucet@apegnb.com](mailto:stephanie.doucet@apegnb.com).**

# PROGRAMME CONNEXIONS DE L'AIGNB

PAR HOLLY AYLES,  
COORDINATRICE DE PROGRAMME, AIGNB

L'AIGNB est ravie de lancer Connexions, un programme conçu pour faciliter les conversations entre les membres stagiaires et les professionnels. Connexions offre aux membres stagiaires la possibilité de réseauter avec des professionnels d'expérience à la tête de leur secteur dans un format individualisé.

Ce format permet aux membres stagiaires de poser des questions et de recevoir des conseils sur leurs objectifs de carrière, les difficultés auxquelles ils se heurtent et d'autres enjeux du milieu de travail dans une tribune authentique et honnête. Dans le cadre de ses objectifs organisationnels, l'AIGNB a également mis l'accent sur le recrutement de professionnels issus de groupes en quête d'équité pour le programme Connexions. Cet effort est conçu de sorte à offrir un large éventail de perspectives aux membres stagiaires participant au programme Connexions. Ces membres peuvent provenir de milieux qui s'apparentent à ceux des professionnels avec qui ils entrent en contact et peuvent vouloir obtenir des conseils sur des difficultés particulières qu'ils éprouvent, en tant que membres de groupes en quête d'équité, dans les professions; ils peuvent par ailleurs provenir de milieux entièrement différents et chercher à élargir leurs perspectives.



***Vous êtes un MS intéressé par le programme Connexions ? Visitez le site <https://mentorshiprocket.com/APEGNB> pour plus d'informations !***

***Êtes-vous un professionnel / professionnelle intéressé par le bénévolat dans le programme Connexions ? Envoyez un courriel à [questions@apegnb.com](mailto:questions@apegnb.com) pour obtenir des détails sur notre prochaine session !***

# Une chercheuse de l'UNB reçoit une subvention de recherche nucléaire spécialisée de 300 000 \$

**Auteur : Jeremy Elder-Jubelin, UNB**

Olga Palazhchenko, Ph. D., chercheuse au Centre de recherche sur l'énergie nucléaire de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), a reçu une subvention pour approfondir encore davantage les travaux de premier plan du Centre à l'appui de la conception, de la sûreté et de l'exploitation des petits réacteurs modulaires (PRM).

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ont octroyé à Mme Palazhchenko, professeure adjointe de génie chimique, plus de 300 000 \$ dans le cadre du Programme de subventions CRSNG-CCSN à l'appui de la recherche sur les petits réacteurs modulaires.

Le projet de trois ans de Mme Palazhchenko sera axé sur la sûreté humaine et environnementale dans le contexte du stockage à long terme du combustible irradié provenant de petits réacteurs modulaires (PRM).

Bien que les PRM soient semblables à d'autres formes de production d'énergie nucléaire, ils comportent de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux, y compris une variété de types, de tailles et de compositions de combustible proposés.

Certaines de ces technologies n'ont pas encore été largement utilisées, et Mme Palazhchenko explique qu'il faudra de nouvelles recherches pour bien comprendre comment elles pourraient réagir dans un large éventail de circonstances.

« La solution à long terme pour le stockage du combustible irradié issu des réacteurs traditionnels de type CANDU du Canada est le stockage souterrain dans ce qu'on appelle un dépôt géologique en profondeur, ou DGP, » a-t-elle précisé.

« Puisque les PRM sont une technologie émergente, nous devons comprendre comment leur combustible pourrait interagir avec l'environnement dans un DGP, tout particulièrement dans les pires scénarios, comme une inondation. »

Les recherches de Mme Palazhchenko permettront d'analyser l'incidence du stockage potentiel des combustibles provenant des nouvelles technologies de PRM sur le concept actuel de stockage dans des DGP, en fonction des réactions chimiques qui pourraient survenir si le site de stockage était exposé à l'eau.

Certains des concepts de ces réacteurs compteront des traces de sodium dans le combustible. Comme le sodium réagit avec l'eau et l'oxygène, il est important de comprendre et de prédire les effets potentiels de la réaction exothermique qui en découle.

La détermination de ces effets est un problème complexe, car la quantité de sodium, le volume d'eau qui pénètre dans le contenant de stockage et la gaine de combustible, tout comme les scénarios environnementaux, sont tous des facteurs variables.



*Olga Palazhchenko, Ph. D., chercheuse au Centre de recherche sur l'énergie nucléaire de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), a reçu une subvention pour approfondir encore davantage les travaux de premier plan du Centre à l'appui de la conception, de la sûreté et de l'exploitation des petits réacteurs modulaires (PRM). Photo et contenu fournis par l'Université du Nouveau-Brunswick.*

Cette subvention permettra à Mme Palazhchenko d'agrandir son équipe de recherche et de recruter du personnel hautement qualifié maintenant et à l'avenir. Suivant des programmes d'études de premier cycle, d'études supérieures ou doctorales, ces chercheuses et chercheurs suivront une formation pratique et acquerront une expérience dans la conception, l'utilisation et l'optimisation de nouveaux équipements et l'adaptation des appareils analytiques pour l'étude des réactions et des effets de corrosion découlant de l'interaction des alliages formant la gaine de combustible, des matériaux combustibles tels que le sodium ou les sels fondus, et de l'eau.

Mme Palazhchenko et son équipe collaboreront avec des experts de Ressources naturelles Canada au centre de recherche de CanmetMATÉRIAUX, à Hamilton, en Ontario, ce qui leur donnera accès à leur gamme d'équipements avancés d'essai et de caractérisation de la corrosion.

« En plus d'être une science nouvelle et intéressante en soi, le projet de Mme Palazhchenko témoigne d'un certain nombre de valeurs et d'objectifs de notre établissement », a souligné David MaGee, vice-recteur (recherche) de l'UNB.

« Il répond à la stratégie de décarbonisation et de transition énergétique du Canada, il vise à créer un avenir plus sûr pour notre société et notre environnement naturel, et il renseignera et inspirera les experts de demain. Félicitations à Mme Palazhchenko et à son équipe pour cet exploit. Je me réjouis de voir les résultats et les conséquences de ses efforts. »

Les recherches de Mme Palazhchenko sont également financées par une subvention du fonds de l'Initiative des professionnels de recherche de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, une initiative conjointe avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick. L'initiative fournit aux chercheuses et chercheurs en recherche appliquée un financement pour l'embauche de professionnels de la recherche et permettra la création d'un poste de gestionnaire de laboratoire et de projet au sein de l'équipe de Mme Palazhchenko.



## INGÉNIEURS CANADA SOUMET AU GOUVERNEMENT FEDERAL DES RECOMMANDATIONS SUR LA CYBERSECURITE ET LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES TELECOMMUNICATIONS

Ingénieurs Canada a soumis des commentaires et des recommandations au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes sur le Projet de loi C-26, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Le gouvernement vise à rehausser la cybersécurité au moyen des modifications proposées dans le projet de loi, qui comprend deux parties. La première partie est axée sur la modification de la Loi sur les télécommunications afin d'accorder une priorité accrue à la sécurité du système canadien de télécommunications, tandis que la deuxième présente la Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels qui prévoit un cadre de protection des cybersystèmes essentiels qui sont d'une importance critique pour la sécurité nationale et la sécurité publique. En mettant en œuvre ces changements législatifs, le gouvernement fédéral vise à renforcer la sécurité et la résilience du système canadien de télécommunication et des cybersystèmes essentiels.

Les ingénieurs possèdent une expertise qui les rend tout particulièrement qualifiés pour contribuer à la conception, à la mise en œuvre et au maintien de mesures de cybersécurité. Leurs connaissances spécialisées, leur approche systémique, leur responsabilité éthique, leur respect de normes rigoureuses et leur engagement à l'égard du développement professionnel continu profitent grandement aux initiatives en matière de cybersécurité.

Reconnaissant le rôle important que jouent les ingénieurs dans la cybersécurité, et en tant que seule voix nationale de la profession d'ingénieur, Ingénieurs Canada a soumis deux modifications recommandées à la Loi sur les télécommunications qui visent à inclure les ingénieurs en tant qu'inspecteurs qualifiés en vertu de la Loi. Le fait d'inclure les ingénieurs en tant que personnes qualifiées qui peuvent être nommées inspecteurs pour s'assurer du respect des dispositions de la Loi reconnaît et met à profit les connaissances et les compétences techniques que possèdent les ingénieurs. Cette reconnaissance de l'expertise spécialisée des ingénieurs améliorera l'efficacité des mécanismes d'application de la loi, renforçant ainsi l'objectif d'assurer le respect de la loi.

---

## DOUG BELL, P.GEO., FGC ARRIVE À LA PRESIDENCE DE GEOSCIENTIFIQUES CANADA POUR 2023- 2024

À la 79e réunion du conseil d'administration de Géoscientifiques Canada, tenue à Yellowknife le 3 juin 2023, Doug Bell, géosc., FGC est entré en fonction à titre de président pour le mandat 2023-2024, après avoir assumé la fonction de président élu pendant un an. M. Bell habite au Manitoba et est associé au cabinet Dillon Consulting.

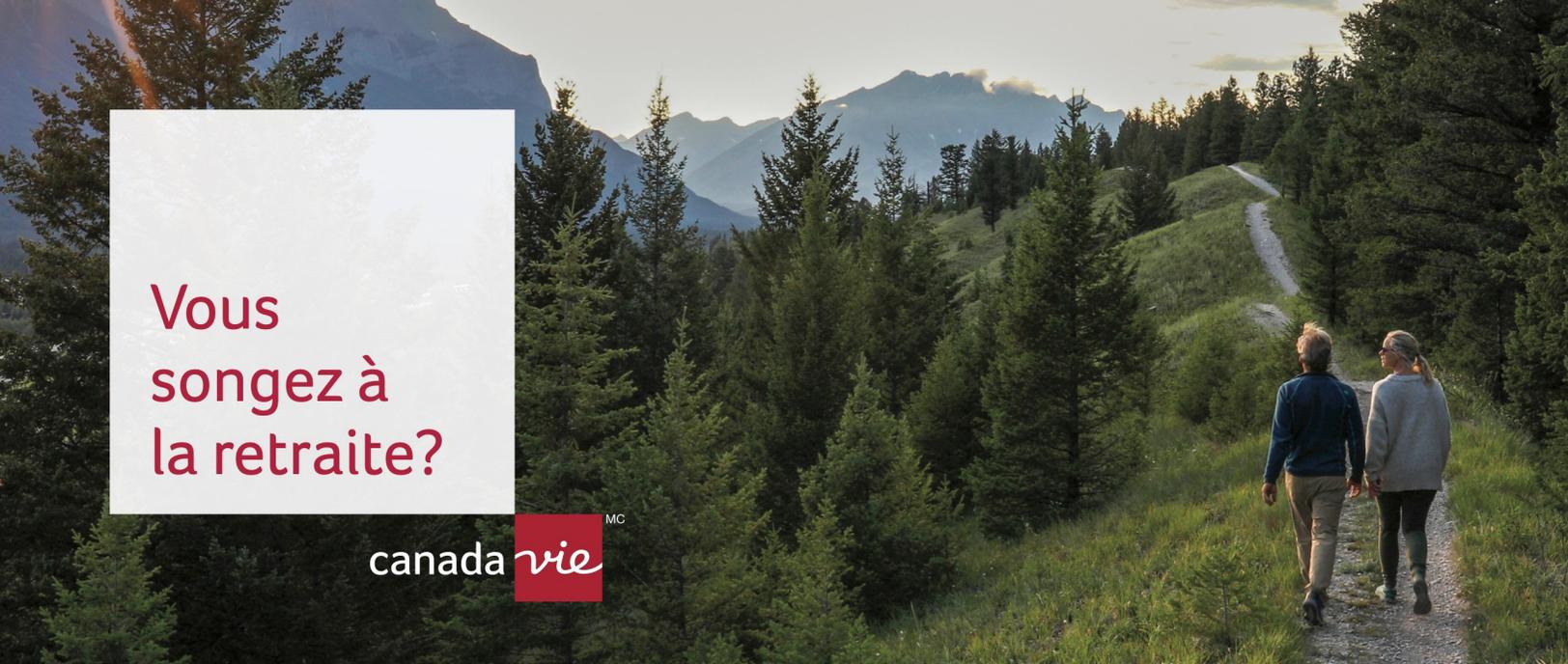
Il est titulaire d'une maîtrise ès sciences en géologie de l'Université de l'Alberta (1994) et d'un baccalauréat ès sciences avec mention en géologie de l'Université du Manitoba (1986). Géoscientifique agréé (P.Geo.), il est membre d'Engineers Geoscientists Manitoba (EGM), de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta et de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan. M. Bell possède plus de 30 ans d'expérience en géologie, en environnement et en hydrogéologie, acquise dans l'ouest et le nord du Canada. En tant que bénévole auprès de différents organismes professionnels et de culture scientifique, M. Bell a assumé plusieurs fonctions. Il a notamment été membre du conseil d'EGM pendant

deux mandats. Il a également été administrateur du Manitoba au conseil de Géoscientifiques Canada (à partir de 2018) et membre du comité exécutif (à partir de 2019).

Pendant son mandat à la présidence, M. Bell souhaite « réinventer les géosciences professionnelles » tout en étudiant, cherchant et élaborant des documents sur les pratiques exemplaires pour les membres de Géoscientifiques Canada et la profession de géoscientifique.

Par ailleurs, pendant la même réunion, Christine Vaillancourt, géosc., FGC, administratrice de l'Ontario, a été choisie comme présidente élue et Matthew Alexander, géosc., FGC, administrateur du Nouveau-Brunswick, a été élu trésorier.

La profession de géoscientifique, qui comprend un grand nombre de disciplines spécialisées, compte actuellement plus de 14 000 professionnels agréés (géo. ou P.Geo) et de géoscientifiques stagiaires inscrits dans tout le Canada.



**Vous  
songez à  
la retraite?**

canada **vie**<sup>MC</sup>

## Il est temps de faire travailler votre argent pour vous.

Enfin, la retraite approche. Et maintenant? Le **Programme de sécurité financière parrainé par Ingénieurs Canada** offre un **fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** et un **fonds de revenu viager (FRV)** qui transforment l'épargne que vous avez durement gagnée en un revenu régulier durant votre retraite.

Vous continuerez également de bénéficier des avantages de votre régime collectif que vous connaissez bien : frais moins élevés que ceux des régimes individuels\*, soutien par un représentant autorisé de la Canada Vie et accès au site Web et aux relevés de la Canada Vie.



### **Nous sommes soucieux de vous aider à profiter de la retraite que vous méritez**

Demandez à un spécialiste des placements et de la retraite si le programme est l'option qui vous convient. Il vous aidera à comprendre vos options de revenu, vous donnera une estimation détaillée de votre revenu et élaborera un plan avec vous.

Courriel : [pretpourlaretraite@canadavie.com](mailto:pretpourlaretraite@canadavie.com)

Téléphone : **1 800 724-3402**, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE

Le **Programme de sécurité financière parrainé par Ingénieurs Canada** est offert exclusivement aux ingénieurs et aux géoscientifiques à travers le Canada ainsi qu'aux membres de leur famille.

**Apprenez-en plus sur le FERR et le FRV d'Ingénieurs Canada**

[canvie.co/FERR](https://canvie.co/FERR)



Un régime **bâti** spécialement pour vous.

Pour la **vie** comme vous la vivez

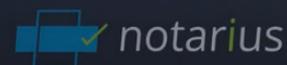
\* Frais de gestion de placement généralement moins élevés que ceux habituellement applicables aux FERR et aux FRV individuels.  
Canada Vie et le symbole social, et Pour la vie comme vous la vivez sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.



# certifiO

Le monde se numérise.  
Soyez numériquement fiable.

Search



## consignO Desktop

0:02 / 1:52

#Notarius #TransformationNumérique #SignatureNumérique

Comment signer numériquement un document? - ConsignO Desktop (Les premiers pas)

517 views · Sep 24, 2021

 Notarius (français)  
57 subscribers

Dans cette vidéos, vous apprendrez comment signer numériquement un document dans ConsignO Desktop.

SHOW MORE

LIKE



La solution la plus efficace pour signer  
vos documents professionnels



# notarius

ENGINEERS  
GEOLOGISTS  
*New Brunswick*



INGÉNIEURS  
GÉOLOGISTIQUES  
*Nouveau-Brunswick*